

Des aménagements favorables au lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Le lucane cerf-volant est le plus grand insecte coléoptère connu en Belgique. L'espèce est en déclin en Europe, et considérée comme rare et en danger à Bruxelles. Des aménagements simples, habitats artificiels de substitution, peuvent cependant l'aider.

L'espèce bénéficie d'une protection stricte sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et est considérée comme espèce d'intérêt régional en vertu de l'Ordonnance du 1^{er} mars 2012 relative à la conservation de la nature.

Le lucane cerf-volant adulte vit à proximité de l'endroit où il est né, c'est-à-dire du bois mort. Si les mâles peuvent se déplacer de 500m à plusieurs km, les femelles ne parcourent en général que quelques dizaines ou centaines de mètres ; souvent, elles déposent leurs propres œufs à l'endroit même où elles ont vécu en tant que larve. Il faut donc suffisamment de bois mort à proximité pour permettre la reproduction de l'espèce. Une population peut être très vite isolée et en danger de disparaître si cette condition de base n'est pas remplie.

Les adultes ne vivent pas longtemps : quelques semaines pour les mâles, jusqu'à deux mois pour les femelles, en été, avec le seul objectif de se trouver un ou une partenaire pour se reproduire. Les adultes se nourrissent peu (de substances sucrées, comme par exemple des épanchements de sève de blessures de vieux arbres, de jus de cerises éclatées...) et vivent principalement sur leurs réserves de graisse, accumulées pendant la croissance des larves. Les grandes mâchoires des mâles servent aux combats avec les rivaux. Ils défendent les meilleurs sites d'accouplement, de vieux arbres malades avec épanchements de sève. De tels arbres sont rares dans les quartiers résidentiels : des poteaux d'éclairage en bois servent parfois de sites de substitution.



Individu mâle à gauche, femelle à droite – © [CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/) Didier Descouens

Les populations de lucane cerf-volant sont très localisées sur le territoire de la Région. Bien que le bois mort soit toujours utile à la biodiversité, des aménagements visant spécifiquement l'espèce auront du sens essentiellement à proximité des zones d'observation actuelles : principalement la commune de Watermael-Boitsfort et une zone plus restreinte à Uccle.



Observations de lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) en Région de Bruxelles-Capitale depuis 2010 - © BE

AMENAGER UNE PILE DE BOIS

Les jardins privés sont très importants pour le lucane cerf-volant : il a besoin de bois mort en contact avec le sol (les arbres vivants ne conviennent pas pour la ponte). La femelle dépose en effet ses œufs dans des galeries creusées dans le sol, au pied de ce bois mort. La larve qui émerge de l'œuf s'en nourrit. Son développement dure plusieurs années (généralement 3 ans, mais il semblerait que cela puisse aller jusqu'à 6-7 ans).



[CC BY-SA 3.0](#) Bugman95

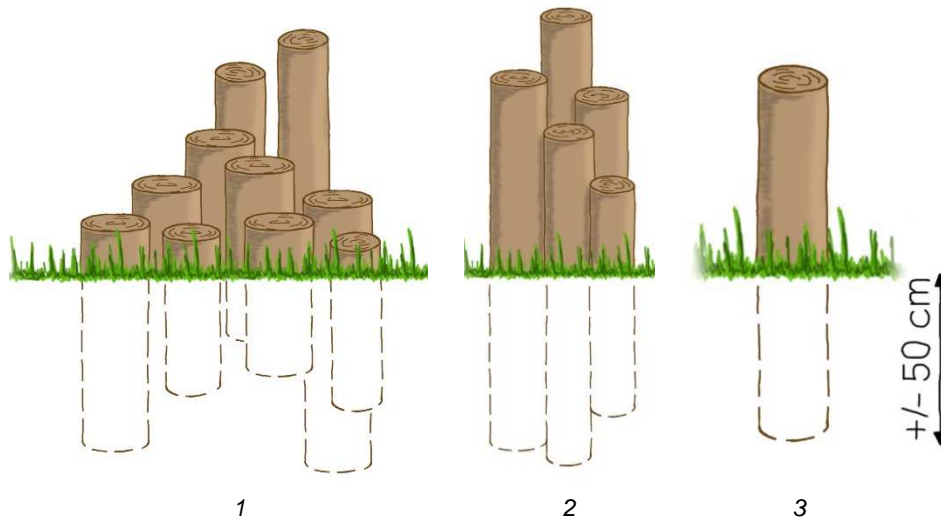
Laisser un tas de bois mort dans un coin du jardin est donc une mesure simple pour fournir la ressource nécessaire aux femelles pour la reproduction.

- L'aménagement peut se faire à n'importe quel moment de l'année.
- On peut utiliser le bois de n'importe quel feuillu. Il s'agit habituellement d'essences à bois dur : chêne (*Quercus ssp.*) de préférence, mais aussi hêtre (*Fagus sylvatica*), tilleul (*Tilia sp.*), charme (*Carpinus betulus*), châtaignier (*Castanea sativa*), arbres fruitiers ou autres. Les vieilles souches de taillis conviennent également. Il vaut mieux éviter les essences à bois tendre par contre car elles se décomposent trop vite (bouleaux, peupliers et saules).
- Les bûches doivent avoir au moins l'épaisseur du bras d'une personne adulte, plus si possible. On peut varier les épaisseurs au sein de la pyramide.
- Il est préférable de placer les bûches partiellement à l'ombre afin d'éviter leur dessèchement. Il est utile de surveiller le bois pour l'humidifier en cas de dessèchement.
- Il faut enterrer partiellement les bûches dans le sol, toujours afin de préserver leur humidité (environ 50 cm). On veillera aussi à mettre de la terre entre les bûches ; cela favorise à nouveau l'humidité et facilite le déplacement des larves d'une bûche à l'autre.
- On placera la bûche la plus haute au centre, les plus petites le plus à l'extérieur, afin de former une sorte de pyramide.
- On peut laisser la végétation coloniser la structure afin de contribuer à préserver son humidité. Le développement de champignons, favorisé par cette humidité, est une bonne chose.
- Il ne faut bien sûr pas utiliser de pesticides au jardin.
- Il faut éviter de laisser des réservoirs d'eau non couverts à proximité car les insectes peuvent s'y noyer.

- N'utilisez pas de feuilles de polyéthylène pour contrôler les mauvaises herbes, les insectes peuvent s'y trouver piégés.
- Si vous devez déplacer les bois ou des poteaux de clôture pourris où se trouvent des larves, creusez un trou ailleurs sur le site et mettez-les avec une partie du bois pourri du site d'origine. Recouvrez d'un peu de terre.

Idéalement, des structures d'accueil pour les lucanes, qu'elles soient naturelles (bois mort laissé en place) ou artificielles (pyramides à lucanes), devraient être disponibles tous les 100m. Il est donc intéressant de réaliser ces aménagements à l'échelle d'un quartier mais, dans les zones où la présence de l'insecte est identifiée, tout jardin pourra contribuer à sa préservation.

La structure de bois mort profitera également à tout un cortège d'autres espèces : champignons, invertébrés et leurs prédateurs... Elle pourra également attirer les petits mammifères en recherche de nourriture, les reptiles en quête de zones ensoleillées, certaines abeilles solitaires. Une pyramide à lucanes n'est donc jamais un aménagement inutile.



- Exemples de pyramides à lucanes - © BE-S.Gérard :
1. Large pyramide pour un parc ou un très grand jardin
 2. Pyramide pour un petit jardin
 3. Une seule bûche reste utile si l'espace est très limité

Liens utiles :

- Bruxelles Environnement : page d'information sur le lucane cerf-volant : <https://bit.ly/3u9csjA>
- Fiches espèces pour la gestion des espèces Natura 2000 (voir p.23) : <https://bit.ly/2OrANBW>
- Bruxelles Environnement : Rapport de l'état de l'environnement 2011-2014 : Le lucane cerf-volant, une espèce européenne protégée : <https://bit.ly/3rDliUU>
- Présentation du lucane cerf-volant sur le site notrenature.be : <https://bit.ly/3m5V2RY>
- Natuurpunt.be : <https://bit.ly/3u1TdIC>
- Ecopedia : <https://bit.ly/3whKzHE>
- Région wallonne : <https://bit.ly/3dbTW49>